

Les parents de Marina condamnés à 30 ans de prison

Mots clés : [Marina](#), [Virginie Darras](#), [Éric Sabatier](#), [Le Mans](#)

Par [Delphine de Mallevouë](#)

Mis à jour le 26/06/2012 à 19:55 | publié le 26/06/2012 à 15:49

[Réactions](#) (44)

[Recommander](#)

Condamnés pour avoir torturé jusqu'à la mort leur enfant de huit ans, leur peine est assortie d'une période de sûreté de 20 ans.

Trente ans de réclusion criminelle assortie d'une peine de sûreté de 20 ans. La condamnation des parents-bourreaux de Marina prononcée mardi aux assises du Mans n'a pas ému les accusés, stoïques dans leur box, comme délivrés du spectre de la perpétuité. Une peine indifférenciée pour les deux parents, qui satisfait les avocats de l'accusée, Virginie Darras. Les avocats d'Éric Sabatier s'étaient employés durant le procès à minimiser le rôle de leur client, «sous influence» de son épouse. «La cour ne s'est pas laissé abuser, personne n'a cru que ce gaillard de 2 mètres se soit laissé instrumentaliser par une petite bonne femme à fort caractère.» La cour a également condamné les accusés à verser 25.000 euros à l'aîné, Aurélien, 20.000 à chacun des autres au titre des dommages et intérêts et un euro symbolique aux associations portées parties civiles.

Pas de déchéance de l'autorité parentale

Les parents de Marina ne devraient pas faire appel. «Aujourd'hui, ce qui est important, ce sont ses enfants, (les 5 frères et sœurs de Marina, NDLR), explique l'avocate de Virginie Darras, Me Bersihand. Elle veut continuer à exercer son droit de parent en les voyant au parloir de la prison.» Une décision en appel est en cours à Angers sur ce droit de visite qui, pour l'heure, lui permet de les voir deux fois par an. «Éric Sabatier a envie de ces parloirs avec ses enfants, ne serait-ce que pour leur dire: voilà, j'ai été puni, explique Me Boris Marie. Il ne veut toutefois pas le leur imposer.» Certains des enfants, allant de 2 ans et demi à 13 ans, aujourd'hui en famille d'accueil, ont fait savoir dans un témoignage à l'audience qu'ils en voulaient beaucoup à leurs parents, qu'ils ne pourraient pas leur pardonner.

La loi ne prévoit la déchéance d'autorité parentale qu'en cas de mauvais traitements ou de violences sexuelles, pas pour actes de torture et de barbarie, faits pour lesquels les parents ont été poursuivis. Une curiosité qui scandalise La voix de l'enfant, partie civile dans le procès. «Dès demain, nous sollicitons la garde des Sceaux pour y remédier», déclare Martine Brousse, déléguée générale de l'association.

Défaillances

À l'issue du verdict, une seule phrase résonnait dans les couloirs du palais de justice du Mans: «Il y aura un avant et un après Marina.»

Épinglées durant le procès, les défaillances des services sociaux et du parquet qui avait classé sans suite un signalement, sont désormais dans le viseur des parties civiles qui vont porter plainte. Me Francis Szpiner, avocat de La voix de l'enfant, engage cette semaine une plainte au pénal contre X pour non-assistance à personne en danger alors que Me Pierre-Olivier Sur, avocat d'Innocence en danger, assigne l'État pour dysfonctionnement en saisissant le juge du tribunal judiciaire. «Il y a une nécessité impérieuse à changer les choses, plaide ce dernier, deux enfants meurent chaque jour de maltraitance en France. Ce procès a révélé un vrai problème et il comptera pour l'avenir, j'en suis certain». «On voudrait nous faire croire que seuls les accusés étaient coupables, or il y a d'autres responsables et c'est aujourd'hui là-dessus que nous devons nous battre», estime Homayra Sellier, présidente fondatrice d'Innocence en danger.

Les autres associations pourraient se joindre à la procédure, même si l'espoir est moindre face à «ces administrations kafkaïennes, le zèle protocolaire de certains fonctionnaires et les erreurs humaines», désespère Me Rodolphe Costantino, avocat d'Enfance et partage, également partie civile.

«Ce procès doit permettre d'ouvrir des éléments sur la protection de l'enfance, estime pour sa part Me Vanina Padovani, avocat de L'enfant bleu-Enfance maltraitée, qui rejoindra la procédure. On croyait avoir tout vu avec Outreau, mais cela a été encore plus violent ici.»

Par ailleurs, Me Pierre-Olivier Sur entend «saisir les autorités politiques» par l'intermédiaire d'une députée de Paris qui pourrait piloter une mission parlementaire sur ces dysfonctionnements.

LIRE AUSSI:

» **[L'aide à l'enfance, parent pauvre de l'action sociale](#)**

» **[Marina, «objet» de la folie barbare de ses parents](#)**



Par [Delphine de Mallevouë](#)
